

Paris, le lundi 17 septembre 2018

Madame, Monsieur,

Les éditions *l'école des loisirs* et la librairie Autrement Dit convient les écoles, bibliothèques, centres aérés, et IMP de Côte-d'Or à participer à un concours de créations collectives SANS OBLIGATION D'ACHAT qui a pour titre :

## ET SI ON CRÉAIT NOTRE ATLAS AUX CÔTÉS DE SATOMI ICHIKAWA ?

du 17 septembre 2018 au 9 mars 2019

Remise des prix entre le 2 et le 12 avril 2019

### Le projet :

Chaque classe ou groupe d'enfants réalise une création collective inspirée de l'oeuvre de l'auteur Satomi Ichikawa. Pour vous aider, vous pouvez télécharger des dossiers pédagogiques, des vidéos, des livrets... sur le site de *l'école des loisirs* : [www.ecoledesloisirs.fr](http://www.ecoledesloisirs.fr) dans la rubrique RESSOURCES / CONCOURS DÉPARTEMENTAUX ou directement via le lien court : <http://edl.li/sg>

### Les prix :

20 gagnants seront désignés et remporteront une bibliothèque de 30 livres (d'une valeur totale de 45 euros) et de nombreuses affiches.

En vous souhaitant bonne chance et beaucoup de plaisir à lire et à participer !

### Renseignements :

**Librairie Autrement Dit • 66, rue des Godrans, 21000 Dijon • Tél. 03 80 63 72 28 / [adlib@orange.fr](mailto:adlib@orange.fr)**

Remise du règlement du concours à tout intéressé qui en fait la demande.

### Partenaires :

Atelier Canopé 21, rue des Corroyeurs, 21000 Dijon • Réseau des bibliothèques et médiathèques de Dijon • Médi@lude, 145, rue de Moirey, 21850 Saint-Apollinaire • ESPE de Bourgogne site de Dijon, Rue Charles Dumont, 21000 Dijon • Médiathèque de Chevigny-Saint-Sauveur, 1-3, route de Dijon, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur • Bibliothèque de Quetigny, 4, rue des Vergers, 21800 Quetigny • Bibliothèque François Mitterrand, Place Coluche, 21300 Chenôve • Bibliothèque de Perrigny-lès-Dijon, 2, rue Saint-André, 21160 Perrigny-lès-Dijon • OCCE de Côte d'Or, 1, rue Bernard Courtois, 21000 Dijon

- Découvrez notre **site dédié aux enseignants**, des ressources et des dossiers pédagogiques accessibles à cette adresse : <http://enseignants.ecoledesloisirs.fr/> •

Bulletin de participation au Concours de création collective

## ET SI ON CRÉAIT NOTRE ATLAS AUX CÔTÉS DE SATOMI ICHIKAWA ?

à retourner avant le 3 décembre 2018 à

**Librairie Autrement Dit • 66, rue des Godrans, 21000 Dijon • Tél. 03 80 63 72 28 / [adlib@orange.fr](mailto:adlib@orange.fr)**

M./Mme \_\_\_\_\_ Classe/Niveau \_\_\_\_\_

École/Établissement (nom et adresse) \_\_\_\_\_

Adresse électronique (obligatoire) \_\_\_\_\_

s'inscrit au concours « Et si on créait notre atlas aux côtés de Satomi Ichikawa ? » organisé par la librairie Autrement Dit et *l'école des loisirs*.

Tout bulletin non lisiblement complété ne pourra être pris en considération (illisible, raturé, incomplet).

Concours sans obligation d'achat.

- J'autorise le site Internet Le Muz : Musée des œuvres des enfants ([lemuz.org](http://lemuz.org)) à mettre en ligne la photographie libre de droits de l'œuvre des enfants (case à cocher pour accord).

## Règlement du concours ET SI ON CRÉAIT NOTRE ATLAS AUX CÔTÉS DE SATOMI ICHIKAWA ?

### **Article 1<sup>er</sup> : Les sociétés organisatrices**

Pour fêter Satomi Ichikawa et son œuvre, la librairie Autrement Dit (66, rue des Godrans, 21000 Dijon – RCS : Dijon B 478 391 659) et la société anonyme *l'école des loisirs* (11, rue de Sèvres – 75006 Paris – RCS : B 300 570 181) organisent conjointement, du 17 septembre 2018 au 9 mars 2019 minuit, un concours sans obligation d'achat consistant en la réalisation d'une création collective.

### **Article 2 : Les participants**

L'offre de participation s'adresse aux groupes d'enfants des écoles, bibliothèques, centres aérés, IMP, de Côte-d'Or (21) à l'exclusion de toute autre participation.

### **Article 3 : Le déroulement du concours**

L'objet du concours est de réaliser une œuvre collective s'inspirant de l'univers de l'auteur Satomi Ichikawa.

Cette création peut revêtir diverses formes, en volume, etc. de taille maximale 100 cm x 100 cm x 100 cm, (prévoir moyen de fixation pour expo). L'utilisation des supports films, diapositives, CD-Rom sera exclue.

Ces œuvres devront mettre en scène un ou des personnage(s) ou objet(s) se référant obligatoirement mais très librement à l'univers de l'auteur et illustratrice Satomi Ichikawa.

Chaque participant devra compléter un bulletin de participation qu'il devra impérativement retourner à la librairie Autrement Dit au plus tard le 3 décembre 2018.

Les créations devront être accompagnées d'un bulletin de participation comportant obligatoirement le nom de l'établissement, le niveau de la classe ou l'âge moyen du groupe concerné, le nom et la signature de l'enseignant, la liste des éléments de référence aux livres de Satomi Ichikawa publiés à *l'école des loisirs*.

Cette fiche devra être remise en même temps que l'œuvre et sera numérotée comme elle.

Toute création non accompagnée de ces mentions ne saurait être prise en considération.

Ces créations devront impérativement être envoyées avant le 9 mars 2019 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) à la librairie Autrement Dit (66, rue des Godrans, 21000 Dijon) ou bien y être directement déposées contre récépissé avant le 9 mars 2019 à la même adresse, aux heures d'ouverture commerciale (le lundi de 14h à 18h30 et du mardi au samedi de 10h à 19h).

Le Jury se réunira le 15 mars 2019 pour déterminer les gagnants. Il sera composé de personnes représentant soit l'éditeur et/ou la librairie, d'enseignants, de bibliothécaires, etc.

Il déterminera les œuvres gagnantes en fonction :

- de leur créativité, en référence à l'auteur Satomi Ichikawa
- de leur qualité originale, lisible et cohérente,
- de leur mise en couleurs.

Les classes ou groupes gagnants, représentés par leur enseignant, seront avisés par courrier du palmarès du concours. Le jury aura tous pouvoirs pour trancher sans appel toutes difficultés ou contestations pouvant survenir à l'occasion de l'attribution des lots.

Les prix seront remis officiellement entre le 2 et le 12 avril 2019 (sous réserve et le lieu sera communiqué ultérieurement).

### **Article 4 : La dotation**

Chaque participation, dans les conditions ci-dessus, sera récompensée d'un lot de posters de *l'école des loisirs*.

Ce concours est doté de 20 prix, comprenant chacun 30 livres d'une valeur totale de 45 euros.

Il ne sera remis qu'un seul prix par classe ou par groupe d'enfants.

Ces lots ne sont ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière ou de quelque nature que ce soit.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer cette dotation par une dotation de même valeur sans que sa responsabilité puisse être engagée.

### **Article 5 : Les œuvres**

Toutes ces œuvres (sauf cas exceptionnel) seront exposées au public du 19 mars au 20 avril 2019 (le lieu sera communiqué ultérieurement). Les créations, ainsi que des photographies, pourront être restituées aux classes ou groupes qui en feront la demande à partir du 22 avril 2019.

Les œuvres non réclamées au plus tard le 31 mai 2019 seront considérées comme abandonnées.

La liste des classes ou groupes gagnants et leurs œuvres pourront éventuellement faire l'objet d'une publication dans la presse sans que ces publications puissent faire l'objet d'une quelconque rémunération.

### **Article 6 : Dépôt du règlement, litiges**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il est disponible pendant toute la durée de l'opération dans les locaux de la librairie Autrement Dit (66, rue des Godrans, 21000 Dijon), et sur le site de *l'école des loisirs* : [www.ecoledesloisirs.fr](http://www.ecoledesloisirs.fr) dans la rubrique RESSOURCES / CONCOURS DÉPARTEMENTAUX ou directement via le lien court : <http://edl.li/sg>

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché souverainement par les sociétés organisatrices qui se réservent le droit de modifier ou d'annuler ce jeu-concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, et ce, sans dédommagement de quelque nature que ce soit.

### **Article 7 : Informatique et liberté**

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander par simple lettre que ses coordonnées soient radiées de cette liste et ne soient plus communiquées à des tiers.

Fiche de renseignements à joindre  
avec la création réalisée par les enfants  
Concours de création collective

## ET SI ON CRÉAIT NOTRE ATLAS AUX CÔTÉS DE SATOMI ICHIKAWA ?

du 17 septembre 2018 au 9 mars 2019  
Remise des prix entre le 2 et le 12 avril 2019

École/Établissement \_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable du projet \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Niveau de la classe \_\_\_\_\_ Nombre d'enfants \_\_\_\_\_

Titre de l'œuvre \_\_\_\_\_ Dimension de l'œuvre \_\_\_\_\_

Pièces à joindre :

- Titre du/des livre(s) choisi(s) :
- Photographie de la classe (facultatif)

Nom et signature du responsable précédés de la mention « lu et approuvé » et de la date :

NB : Toute création non accompagnée de cette fiche et de ces éléments ou bien non parvenue avant le 9 mars 2019 ne saurait être prise en considération.

Renseignements :

**Librairie Autrement Dit • 66, rue des Godrans, 21000 Dijon**  
**Tél. 03 80 63 72 28 / [adlib@orange.fr](mailto:adlib@orange.fr)**

Une page sur le site du Muz sera consacrée à votre concours !  
Si vous souhaitez publier des photos du projet tout au long de l'année,  
merci de contacter Aline Matray : [lemuz@lemuz.com](mailto:lemuz@lemuz.com)

Pour en savoir plus sur le Muz, rendez-vous sur <http://lemuz.org/>